

Subject: Ontario-Ottawa Funding Agreement

File Number: ACS2024-CMR-OCM-0001

Report to Council 3 April 2024

Submitted on April 2, 2024 by Wendy Stephanson, City Manager

Contact Person: Wendy Stephanson, City Manager

613-580-2424, ext. 13192; Wendy.Stephanson@ottawa.ca

Ward: Citywide

Objet : Entente de financement Ontario-Ottawa

Numéro de dossier : ACS2024-CMR-OCM-0001

Rapport soumis au Conseil le 3 avril 2024

Soumis le 2024-02-04 par Wendy Stephanson, Directrice municipale

Personne-ressource: Wendy Stephanson, Directrice municipale

613-580-2424, ext. 13192; Wendy.Stephanson@ottawa.ca

Quartier : À l'échelle de la ville

REPORT RECOMMENDATION(S)

- 1. Approve in principle the terms of the Ontario-Ottawa Agreement through the Ottawa Consultation Mandate (the "Agreement") in Attachment 1, and authorize the City Manager, the Chief Financial Officer and Treasurer, and other staff as required, to continue discussions with the Government of Ontario and to take the necessary actions, including acceptance of provincial funding in the amounts set out in the agreement, together with the execution of any necessary further agreements to do so, and to report back to Council to seek any authority as may be necessary to implement the terms of the agreement.**
- 2. Direct the City Manager, and other staff as deemed appropriate by the City Manager, to work with the Ottawa Police Service Board and the Chief of Police to implement the City's commitments in the agreement as they relate to the ByWard Market and on the transit system.**

- 3. Request the Federal Government to be a full partner in implementing the matters referred to in section 5 of the Agreement and transit and direct the City Manager to transmit the Agreement to the Federal Government.**

RECOMMANDATION(S) DU RAPPORT

- 1. Approuver en principe les modalités de l'Accord Ontario-Ottawa au moyen du mandat de consultation d'Ottawa (l'« Accord ») en annexe 1, et autoriser la directrice municipale, la cheffe des finances et trésorière, et d'autres membres du personnel au besoin, à poursuivre les discussions avec le gouvernement de l'Ontario et à prendre les mesures nécessaires, notamment l'acceptation du financement provincial aux montants établis dans l'Accord, conjointement avec l'exécution de toute autre entente nécessaire pour le faire, et de faire rapport au Conseil pour demander l'autorisation si nécessaire de mettre en œuvre les modalités de l'Accord.**
- 2. Demander à la directrice municipale, et à d'autres membres du personnel que la directrice municipale juge appropriés de travailler avec la Commission de services policiers d'Ottawa et le chef de police pour mettre en œuvre les engagements de la Ville figurant dans l'Accord en ce qui concerne le marché By et le réseau de transport en commun.**
- 3. Demander au gouvernement fédéral d'être un partenaire à part entière de la mise en œuvre des questions énoncées dans la partie 5 de l'Accord et demander à la directrice municipale de transmettre l'Accord au gouvernement fédéral.**

CONTEXTE

Le maire et le Conseil ont défini à titre de priorité un ensemble de défis uniques à Ottawa, et ont demandé le soutien financier au gouvernement provincial à cet effet, pour notamment :

- les répercussions des problèmes de sécurité nationale, les implications du changement des habitudes de déplacement de la fonction publique fédérale et du secteur privé depuis la pandémie de COVID-19 et la décroissance de l'activité économique qui en découle;

- le financement des investissements dans les infrastructures essentielles pour répondre aux demandes d'une population en croissance, tout particulièrement les infrastructures propices et essentielles à la croissance économique et au logement; et,
- les défis sociaux accrus auxquels la Ville fait face, dont l'augmentation de l'itinérance, des problèmes de santé mentale et de dépendance.

Pour aider au rétablissement d'Ottawa et soutenir sa revitalisation, la province et la Ville conviennent d'engagements et de soutiens qui reflètent trois thèmes clés communs :

- Faire progresser les priorités communes qui contribuent à la reprise économique et à la croissance durable.
- Reconnaître le rôle unique d'Ottawa en tant que capitale nationale et deuxième plus grande municipalité de l'Ontario.
- Mettre de l'avant les principaux appuis requis du gouvernement fédéral pour soutenir la revitalisation et le redressement d'Ottawa, et demander au gouvernement fédéral de respecter ses obligations dans les domaines de priorité partagée.

Un groupe de travail composé de membres du personnel de la province et de la Ville ayant pour mandat de formuler des recommandations en vue d'obtenir de l'aide financière pour relever les défis uniques d'Ottawa a été établi à la fin février 2024. Le groupe de travail s'est concentré sur des domaines d'intérêt mutuel, notamment des secteurs où de nouveaux appuis et des appuis supplémentaires de la part du gouvernement fédéral sont appropriés. Le groupe de travail a eu pour tâche de formuler des recommandations pour un accord avant la fin mars 2024.

DISCUSSION

Le groupe de travail a tenu une série de réunions, en plus de sous-groupes de membres du personnel de la province et de la Ville, pour faire progresser les discussions sur les sujets suivants :

- Relance économique
- Transport en commun et transport
- Logements, refuges, logements avec services de soutien et itinérance

- Sûreté et sécurité
- Infrastructure

Ces discussions comprenaient un examen des niveaux actuels de financement de la Ville, du gouvernement provincial et du gouvernement fédéral, ainsi que les prévisions de soutien financier basées sur les plans financiers à long terme de la Ville et les perspectives économiques et financières de la province.

L'Accord Ontario-Ottawa

La liste de conditions de l'Accord Ontario-Ottawa comprend des sections sur :

- Les engagements principaux exigés de la Ville pour mettre en œuvre l'Accord;
- Le soutien financier de fonctionnement et de capital de la province à la Ville d'Ottawa;
- Les soutiens non financiers de la province; et
- Les demandes au gouvernement fédéral appuyées conjointement par la province et la Ville.

Les engagements principaux

L'article 2 de l'Accord (pièce jointe 1 du présent rapport) comprend les 11 engagements suivants pris par la Ville :

- Développer des sites d'accession à la propriété de maisons modulaires sur deux terrains excédentaires de la Ville;
- Libérer et fournir des terrains municipaux pour l'aménagement de logements;
- Travailler avec la province pour explorer des possibilités visant à assurer la disponibilité de logements pour des résidents au moyen de l'impôt sur les logements vacants;
- Partenariats financiers et d'investissement;
- Possibilités d'approvisionnement partagé;
- Optimiser les recettes non tarifaires des transports en commun;

- Respect des contribuables grâce à des gains d'efficacité et à l'optimisation des ressources;
- L'Hôpital d'Ottawa;
- Plan pour la sécurité publique dans le centre-ville;
- Plaidoyer commun pour un soutien fédéral; et
- Construction de logements.

Appui financier pour la Ville d'Ottawa

L'article 3 de l'Accord (pièce jointe 1 du présent rapport) décrit les soutiens financiers de fonctionnement et de capital fournis par la province à la Ville en vertu des modalités de l'Accord.

Soutien au fonctionnement pendant trois ans

- Entretien de la route 174 d'Ottawa (27 km de la route régionale 174) – 9 M\$
- Reprise économique pour le centre-ville d'Ottawa, y compris au moyen de la Stratégie de développement économique et du Plan d'action de la Ville – 20 M\$
- Sécurité publique, notamment par de nouvelles interventions en matière de santé mentale, les services directs de police, la cybersécurité et la sécurité du transport en commun – 48 M\$
- Soutien des refuges et de la lutte contre l'itinérance, le financement 2024 et 2025 est conditionnel au soutien fédéral de fonctionnement pour des coûts admissibles pour les réfugiés et les demandeurs d'asile – 120 M\$

Le soutien au fonctionnement de trois ans totalise jusqu'à 197 millions de dollars.

Soutien en capital sur une période de trois à dix ans

- La contribution en capital pour la route 174 d'Ottawa commençant en 2024 représente 100 pour cent des dépenses en capital planifiées estimées de la Ville devant être engagées – 47 M\$
- La propriété de la route 174 d'Ottawa – sous réserve des résultats du Plan en trois phases qui comprend : Phase 1 Évaluation opérationnelle, Phase 2

Diligence raisonnable et évaluation financière, Phase 3 Examen et mise en œuvre.

- Construire pour la croissance économique, relance et renouvellement des grands axes routiers, ce qui comprend :
 - Autoroute 416 Barnsdale – première étape de la construction échelonnée de l'échangeur – 51 M\$
 - Un tiers des coûts admissibles du réseau de transport en commun rapide de Kanata-Nord (TCRA), sous réserve des parts de financement municipales et fédérales – jusqu'à 80 M\$
 - Réparation et amélioration des routes rurales et des infrastructures connexes à l'extérieur du centre-ville d'Ottawa pour favoriser la croissance économique et la connectivité – jusqu'à 50 M\$
- Fonds pour l'accélération de la construction : La Ville recevra 37,5 M\$ en fonction des résultats obtenus en 2023. Les montants pour 2024 et 2025 sont conditionnels à la réalisation de 100 % des objectifs en matière de logements que la Ville s'est engagée à atteindre d'ici 2031 – 118 M\$ sur une période de trois ans.

Le financement en capital sur une période de 10 ans totalise jusqu'à 346 millions de dollars.

En tout, le financement total de fonctionnement et en capital engagé en vertu du présent Accord représente jusqu'à 543 M\$, sans compter les résultats éventuels du Plan de propriété en trois étapes de la route 174 d'Ottawa.

Soutiens non financiers de la province

L'article 4 de l'Accord (pièce jointe 1 du présent rapport) définit les engagements de la province pour les soutiens non financiers suivants :

- **Restrictions relatives à la hauteur des bâtiments** : Rétablir les modifications apportées au Plan officiel de la Ville par l'entremise du projet de loi 162 – la *Loi de 2024 pour passer à l'action* afin d'accorder des autorisations de hauteur plus importante le long de certaines rues principales, de certains corridors et à des carrefours de certaines parties de la ville, comme demandé par la Ville. La révision continue des politiques et de la réglementation en matière

d'aménagement du territoire peut fournir des directives supplémentaires en ce qui a trait à la hauteur des immeubles dans certains secteurs.

- **Autres possibilités de financement par emprunt** : Étudier la possibilité de tirer parti du coût des emprunts de la province pour réduire les coûts de financement par emprunt de la Ville.
- **Possibilités offertes par la Banque de l'infrastructure de l'Ontario** : Étudier, avec la Ville, la possibilité d'un partenariat avec la Banque de l'infrastructure de l'Ontario, le cas échéant, pour la mise en place de l'infrastructure de la Ville.
- **Renonciation à la période de recours de trois ans (modifications de zonage déposées par la Ville)** : Afin de construire plus de logements, la province étudiera des changements possibles pour limiter les recours de tiers concernant les modifications de zonage déposées par la Ville.
- **Redevances d'aménagement** : Afin de répondre aux besoins pressants en logements, la province étudiera les options qui permettraient à Ottawa de proroger ses règlements existants sur les redevances d'aménagement (RA) sans avoir à préparer une nouvelle étude préliminaire et à entreprendre la plupart des exigences procédurales normalement associées à l'adoption d'un nouveau règlement municipal sur les RA.
- **Flexibilité du financement par emprunt** : Étudier les possibilités de prolonger la durée maximale autorisée pour la dette municipale et les contrats à terme d'obligations de un à cinq ans.
- **Police sur les chantiers de construction** : La province doit clarifier les exigences du *Code de la route* en ce qui concerne la présence de la police sur les chantiers de construction.
- **Programme d'infrastructure Investir dans le Canada (PIIC) pour le centre-ville de Barrhaven** : Examiner la demande d'Ottawa de prolonger le projet du PIIC de Barrhaven du 31 mars 2027 au 31 mars 2029, ce qui nécessiterait également l'approbation du gouvernement fédéral.

Le rôle du gouvernement fédéral dans le soutien à la capitale nationale

Le gouvernement fédéral a un rôle essentiel à jouer pour soutenir la Ville d'Ottawa à titre de capitale nationale. Ottawa s'engage à collaborer avec la province pour inciter le gouvernement fédéral à respecter ses obligations dans les domaines suivants:

- Soutien aux manifestations nationales, aux interventions lors d'événements et à la sécurité publique – 60 M\$
- Paiements versés en remplacement d'impôts (PERI) au niveau fédéral – 12 M\$
- Soutien aux réfugiés et aux demandeurs d'asile – 228 M\$
- Infrastructure de logements abordables – 67 M\$
- Volet de financement sous Vers un chez-soi – 16 M\$
- Fonds de transformation de bureaux en logements – 30 M\$
- Réseau de transport en commun de Kanata-Nord par autobus rapide (TCRA) – 80 M\$

Prochaines étapes

Sous réserve de l'approbation par le Conseil des recommandations figurant dans le présent rapport, la directrice municipale, en collaboration avec le directeur général, Direction générale des finances et des services organisationnels et la cheffe des finances, l'avocat général et la trésorière municipale adjointe, ainsi que d'autres membres du personnel de la Ville, au besoin, travailleront avec la province, notamment des collègues du ministère provincial respectif, pour finaliser les ententes de transfert de paiement visant à faciliter le soutien financier énoncé dans l'Accord Ontario-Ottawa. Cette collaboration comprendra des discussions relatives à la mise en œuvre des engagements de la Ville et des besoins de financement décrits dans l'Accord.

La directrice municipale présentera un rapport au Conseil d'ici le T1 de 2025 sur l'état de la mise en œuvre de l'Accord.

RÉPERCUSSIONS FINANCIÈRES

Les répercussions financières associées à l'Accord de financement Ontario-Ottawa sont décrites dans le présent rapport et la pièce jointe 1. Aucune entrave d'ordre financier n'est associée à l'approbation des recommandations du présent rapport.

RÉPERCUSSIONS JURIDIQUES

Il n'y a pas d'empêchement de nature juridique à l'approbation des recommandations du présent rapport.

COMMENTAIRES DES CONSEILLERS DE QUARTIER

Ce rapport porte sur l'ensemble de la ville.

CONSULTATION

Le présent rapport n'a pas exigé la tenue de consultations.

RÉPERCUSSIONS SUR L'ACCESSIBILITÉ

Aucune répercussion sur l'accessibilité n'est associée à la préparation du présent rapport.

RÉPERCUSSIONS EN MATIÈRE DE DÉLÉGATION DE POUVOIRS

La délégation de pouvoirs à la directrice municipale, en consultation avec d'autres membres du personnel au besoin, est nécessaire pour négocier, finaliser et signer toute entente, pour participer à des discussions avec d'autres paliers de gouvernement et des conseils locaux, et pour élaborer d'autres plans qui pourraient être nécessaires pour mettre en œuvre et donner effet à l'Accord de financement Ontario-Ottawa.

DOCUMENTATION À L'APPUI

Pièce jointe 1 : Accord Ontario-Ottawa

DISPOSITION

La directrice municipale fera rapport au Conseil d'ici le T1 de 2025 concernant l'état de la mise en œuvre de l'Accord.